

## **FINANCIÈRE MARJOS**

Société en commandite par actions au capital de 199.675,38 €

Siège social : 112 avenue Kléber – 75116 Paris

725 721 591 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

### ***Politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2020***

#### ***Adoptée par l'assemblée Générale du 20 mai 2020***

(publication en application de l'article R.225-29-1 IV du Code de commerce)

Paris, le 22 mai 2020

#### **I. Politique de rémunération au titre de l'exercice 2020 soumise à l'assemblée générale du 20 mai 2020** (Extraits du Rapport financier annuel 2019 déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020)

Conformément aux nouvelles dispositions applicables aux sociétés en commandite par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, introduites par l'ordonnance du 27 novembre 2019 susvisée et codifiées aux articles L.226-8 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 2020 sera appelée à statuer sur la politique de rémunération de la gérance et des membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2020.

Les éléments de cette politique, décrite ci-dessous, ont été arrêtés le 8 avril 2020 par le conseil d'administration pour la rémunération de ses membres, après avis du conseil d'administration, pour la rémunération de la gérance.

La politique de rémunération des mandataires sociaux doit être conforme à l'intérêt social de la Société, compétitive et adaptée à la stratégie commerciale de la Société, tout en permettant de contribuer à sa pérennité et de promouvoir sa performance financière et extra financière.

#### **- Politique de rémunération de la gérance**

La rémunération des gérants sera la suivant :

- Mr Patrick Werner touchera une rémunération fixe égale à 200.000,00 euros ; et
- Mr Vincent de Mauny touchera une rémunération fixe égale à 100.000,00 euros

Les gérants se verront attribués des rémunérations variables qui pourront le cas échéant, prendre la forme d'attribution gratuite d'actions ou de stock-options. Elles seront fixées en tenant compte des indicateurs suivants :

- Récurrence des revenus ;
- Résultats consolidés ;
- Développement externe ; et
- Renforcement des capacités d'investissement.

#### **- Politique de rémunération des membres conseil de surveillance**

A l'issue de l'Assemblée générale mixte en date du 20 mai 2020 et de la transformation de la Société en société en commandite par actions, les jetons de présence du Conseil de surveillance s'élèveront à 40.000 euros par membre du Conseil de surveillance et 80.000 euros pour le Président du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir une rémunération d'activité, dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de l'associé commandité. Cette rémunération demeure maintenue jusqu'à décision contraire de cette assemblée. Sa répartition, le cas échéant, est décidée par le Conseil. Un membre du Conseil de surveillance est libre de renoncer au versement d'une rémunération d'activité.

Le montant total de la rémunération d'activité est réparti entre les membres du Conseil de surveillance selon les principes suivants :

- une part fixe et une part variable en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil ;
- pour les Comités, une part fixe pour les Présidents ainsi que pour les membres non-salariés le cas échéant et une part variable pour les membres non-salariés en fonction de l'assiduité aux réunions des Comités.

En cas de début ou fin de mandat en cours d'année, la part fixe est payée au *pro rata temporis*.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent de se faire rembourser les frais raisonnables et nécessaires à l'exercice de leur mandat social sur présentation d'un justificatif et dans les conditions de déplacements habituels de la Société.

## II. Résultats du vote des résolutions relatives au *Say on Pay* soumises à l'assemblée générale du 20 mai 2020

Résolutions	Résultat du vote	Pour		Contre		Abstentions		Actions ayant des DDV
		votes	%	votes	%	votes	%	
4. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants et mandataires sociaux	Adoptée	1 435 156	100	0	-	0	-	0
19. Nomination des membres et censeur du Conseil de Surveillance – Fixation de la rémunération annuelle du Conseil de Surveillance	Adoptée	1 435 156	100	0	-	0	-	0

Les informations relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019 sont détaillées dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2 du Rapport financier annuel 2019 déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020, disponible sur le site internet de la Société ([www.financiere-marjos.com](http://www.financiere-marjos.com)).

### A propos de Financière Marjos

La société a pour objet en France et à l'étranger la création, l'installation, l'acquisition, l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de toute entreprise de fabrication, de vente, de location, d'entretien, sans limitation ni réserve pour aucune branche de l'industrie et du commerce.

Et ce par voie de création de sociétés ou d'apports à des sociétés déjà existantes, de prise de participation, de fusion, d'association, de groupement d'intérêt économique et sous toutes autres formes.

En savoir plus sur Financière Marjos : <http://www.financiere-marjos.com/>

FINANCIERE MARJOS est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE EURONEXT Codes ISIN : FR0000060824 - Reuters : FINM.PA - Bloomberg : FINM.FP